

Livret d'accueil et d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap



Bienvenue chez Codicea

Bienvenue dans notre organisme de formation, Codicea. Nous sommes heureux de vous accueillir et de vous accompagner dans votre parcours de formation. Chez Codicea, nous nous engageons à offrir une formation inclusive et accessible à tous nos apprenants.

Codicea est un organisme de formation qui propose une variété de prestations adaptées à tous les niveaux et à divers secteurs d'activité. Notre objectif est de fournir une formation de qualité, accessible et inclusive pour permettre à chacun de développer ses compétences et d'atteindre ses objectifs professionnels.

Qu'est-ce que le handicap ?

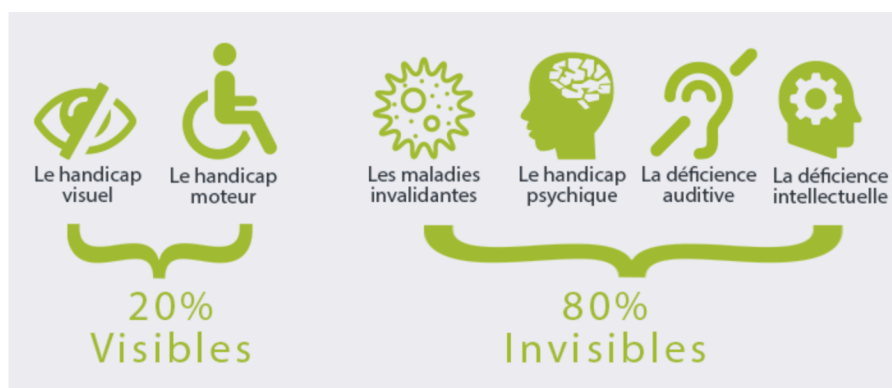
Définir le handicap est complexe car il existe plusieurs définitions. Cependant, la loi du 11 février 2005 en donne une définition officielle.

La loi du 11 février 2005, portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (article 114) donne la définition du handicap suivante :

Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant

Définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS): « Est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises. »

Définition de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées: « Par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. »



Textes de référence du cadre légal

- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi)
- Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles
- Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap
- Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Nos engagements

1. **Accès à la formation pour tous** : Nous nous engageons à garantir l'accès à nos formations pour toutes les personnes, quel que soit leur handicap.
2. **Adaptation des supports pédagogiques** : Nos supports de formation sont adaptés pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.
3. **Formation des formateurs** : Nos formateurs sont formés pour accueillir et accompagner les apprenants en situation de handicap.
4. **Accompagnement personnalisé** : Nous proposons un accompagnement individualisé pour chaque apprenant en situation de handicap, afin de répondre au mieux à ses besoins spécifiques.

Notre dispositif d'accueil des personnes en situation de handicap

- Le point de contact privilégié: la référente handicap

CODICEA dispose d'une référente Handicap.

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des personnes en situation de handicap, c'est l'interlocuteur privilégiée dans vos démarches pour que vous puissiez accéder à la formation adaptée dans les meilleures conditions possibles.

Référente handicap : Nathalie Cortial Vivien,

- Téléphone : + 33 (0)6 86 20 70 59,
- Email : nathaliecortial@codicea.fr

- L'accompagnement des personnes en situation de handicap

L'accompagnement se déroule en 3 étapes: Parler de son handicap, Adapter la formation, Organiser le suivi de la formation.

Vous pouvez faire part de votre handicap dès que vous désirez participer à l'une de nos prestations, soit par votre commanditaire (RH, manager) soit directement par prise de contact auprès de notre référent handicap.

- Demande d'aménagements spécifiques

Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour suivre votre formation, nous vous invitons à nous en informer dès que possible. Voici la démarche à suivre :

1. Prendre contact avec la référente handicap
2. Entretien personnalisé : Dès que la référente Handicap est informée de votre situation, un entretien sera organisé pour évaluer vos besoins spécifiques et mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent différer . Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de nous fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.
3. Suivi et accompagnement : Tout au long de votre formation, notre référente handicap reste à votre écoute pour assurer un suivi et un accompagnement personnalisé.

La référente Handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement.

La référente Handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

Vos droits et devoirs

En tant qu'apprenant en situation de handicap, vous avez le droit :

- D'accéder à une formation adaptée à vos besoins.
- De bénéficier d'aménagements spécifiques pour suivre votre formation dans les meilleures conditions.
- De recevoir un accompagnement personnalisé tout au long de votre parcours de formation.

Pour garantir le bon déroulement de votre formation, vous avez le devoir :

- De respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation.
- De signaler vos besoins spécifiques dès votre inscription.
- De participer activement aux aménagements mis en place pour vous.

Les organismes et contacts utiles

MDPH: <https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Le site renvoie vers les sites départementaux.

Dans chaque département, la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) prend en charge les démarches liées aux différentes situations de handicap et en effectue le suivi.



Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris

69 rue de la Victoire 75009 PARIS

Tél : 01 53 32 39 39

Mail : contact@mdph.paris.fr

Twitter : @handicap_paris

LinkedIn : MDPH de Paris

Plateforme du centre relais téléphonique Aceco pour les personnes sourdes et malentendantes



Baisse d'audition ?
Sourd ou malentendant ?
Appellez-nous en cliquant ici

Horaires

Accueil téléphonique ouvert les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 09h00 à 12H00 et de 14H00 à 16 h .

Accueil physique ouvert les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9 h à 15 h.

La MDPH est fermée les jeudis au public.

Accueil LSF les lundis et mardis de 9 h à 13 h et de 14 h à 15 h.

Accueil du Fonds de Compensation le 3eme mardi de chaque mois de 9H30 à 12H00.

Permanence d'aide aux aidants assurée par SAFIRH et PHARE OSE le vendredi tous les 15 jours de 10h00 à 12H00.

Agefiph :

0 800 11 10 09 de 8h à 19h

<https://www.agefiph.fr/>

Agefiph Paris :

24/28 Villa Baudran 21/37 rue de Stalingrad - Immeuble Le Baudran
94110 Arcueil

L'Agefiph propose des aides et un accompagnement pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

FIPHFP National :

Formulaire de contact: <https://www.fiphfp.fr/>

Le site dispose d'une carte avec des référents régionaux

Paris :

Etablissement public FIPHFP
12 avenue Pierre-Mendes France
75914 Paris Cedex 13

Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP) a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des trois fonctions publiques, ainsi que la formation et l'information des agents en prise avec elles.

Cap emploi: <https://www.capemploi.info/>

Paris :

UNIRH 75

43 Bis Rue d'Hautpoul

75019 Paris

Les Cap emploi ont été créés en 2000. Ils développent une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap

Conclusion

Chez Codicea, nous sommes convaincus que la diversité et l'inclusion sont des sources de richesse et de progrès pour tous. Nous nous engageons à vous offrir un environnement de formation accueillant et accessible, où chacun peut développer ses compétences et atteindre ses objectifs.

Nous vous souhaitons une excellente formation et restons à votre disposition pour toute question ou demande d'information.